



Procès-Verbal du conseil municipal Du 10 septembre 2019

Présents : Joël PAPINEAU, Claude GAUDIN, Lucette PELISSON, Marie-Thérèse GRANDILLON, Annick MITCHELL, Patricia GROUX, Béatrice RAVET,

Absents excusés : M. Jean-Jacques BARIL donne pouvoir à Mme Lucette PELISSON, M. Eric VIGNAUD donne pouvoir à Mme Patricia GROUX, M. Alain GALTIE a donné pouvoir nominatif à Mme GROUX qui disposait déjà de celui de M. Eric VIGNAUD.

Secrétaire de Séance : M. Claude GAUDIN.

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2019, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

CREATION POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le maire explique que le titulaire du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe muté en juillet 2018 a été remplacé par un agent contractuel du Centre de Gestion 17.

Du fait de la difficulté de recruter un agent titulaire, M. Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Administratif qui permettra d'embaucher un agent titulaire ou contractuel et de procéder à la vacance de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité.

- **D'ACCEPTER** la création de poste d'Adjoint Administratif,
- **AUTORISE** M. le maire à lancer la publication et à signer les documents y afférents.

VENTE FOSSÉ À M. JÉRÔME GUERIN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M Jérôme GUERIN, qui souhaite reprendre et entretenir une partie du fossé qui entoure son terrain pour un euro symbolique.

Le fossé servait autrefois à écouler les eaux du lotissement, aujourd'hui il ne sert plus à rien puisque suite aux travaux de voirie effectués, les eaux sont drainées naturellement.

Monsieur le Maire propose donc de lui vendre pour l'euro symbolique le fossé entourant sa propriété, les frais de notaire seront à la charge de M GUERIN, la commune règlera les frais de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire à vendre le fossé à M. GUERIN pour l'euro symbolique, à effectuer toutes les démarches administratives et signer les documents nécessaires.

CONVENTION CIAS/COMMUNE DE ST-SORNIN – RELAIS PETITE ENFANCE (RAM) 2019-2020

M. Le Maire expose qu'à titre expérimental le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bassin de Marennes a occupé à titre gratuit la salle des fêtes Eric Chabrierie ½ journée/semaine

pour la mise en œuvre d'animations destinées aux assistantes maternelles agréées pour l'année 2018-2019.

La salle des fêtes apporte entière satisfaction, elle est parfaitement adaptée pour le bon fonctionnement des ateliers proposés par le relais petite enfance.

Aujourd'hui le Centre intercommunal d'Action Social propose une convention pour mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit chaque jeudi, le matin de 9h00 à 12h00 pendant les périodes scolaires. La commune assurera le nettoyage et l'entretien des locaux mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour la mise en œuvre d'animations destinées aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s année 2019-2020.

INFORMATION DU MAIRE

La commune a eu le 2^{ème} prix du concours des villages fleuris de moins de 500 habitants ex aequo sur 21 communes participantes.

La remise des prix aura lieu le 20 septembre 2019 à St-Palais.

Les travaux d'enfouissement des réseaux à Broue devraient commencer courant octobre, ils seront coordonnés par le SDEER.

Les travaux du rond-point de la Chaillère se terminent, les riverains pourront participer au fleurissement de la bande de terre laissée devant chez eux.

A la demande de M. le maire, les panneaux de signalisation seront remis très rapidement et le surplus sera enlevé.

L'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des abords de la place St-Saturnin est clôturé, un choix sera fait très prochainement pour commencer les travaux fin 2019.

Mme MITCHELL évoque le transfert de la bibliothèque et remercie vivement les employés qui ont œuvré pour l'agencement des locaux.

Il règne un bon esprit d'équipe, la bibliothèque a été agencée essentiellement par des dons (meubles et livres), ce qui permet de pratiquer la gratuité de celle-ci.

Elle fonctionne avec des bénévoles, il a été évoqué l'éventualité d'une demande d'aide départementale pour l'acquisition d'un ordinateur.

Les lieux seront occupés par L'école Montessori le vendredi matin et les assistantes maternelles le mercredi matin.

Souhait d'une augmentation des plages horaires suite à la bonne fréquentation des lieux.

M. le Maire tient à remercier Mme Mitchell pour l'animation et son dévouement qu'elle apporte à la bibliothèque.

L'école Montessori a fait sa rentrée, le bilan est positif elle accueille 21 enfant dont 8 de St-Sornin, l'objectif est d'atteindre une trentaine d'enfants.

M. GAUDIN a proposé de donner un nom à l'école, une réflexion est en cours.

La machine à pain n'est toujours pas remplacée, M le Maire est à la recherche d'un éventuel repreneur.

Journée du patrimoine et les 30ans du syndicat mixte de Brouage les 21 et 22 septembre, une manifestation aura lieu sur le site de Broue le 21 suivi d'un bal le 22 sur la place de St Sornin.

Séance levée à 22h02